

Objet : Appel à projet 2020 États / CARO politique de la ville

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a été signé le 29 septembre 2015 pour la période 2015-2020. Il a fait l'objet d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques en cours de signature que vous trouverez prochainement sur les sites internet de la CARO et de la Préfecture. Il constitue la feuille de route de la politique de la ville jusqu'en 2022.

Pour rappel et conformément à la circulaire d'application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le contrat de ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale (réussite éducative, santé, prévention, lien social et citoyenneté)
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- l'emploi et le développement économique

La jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de toutes les discriminations sont des priorités transversales qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des actions.

**Les projets présentés devront bénéficier aux habitants des deux QPV ( Petit Marseille et Centre Ville/ Avant Garde) en priorité. Ils devront être en cohérence avec les axes stratégiques et objectifs du contrat de ville.**

À cet effet, le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est téléchargeable sous le lien suivant :

<https://www.agglo-rochefortocean.fr/contrat-de-ville>

Pour toute nouvelle action, l'attention des porteurs de projets est attirée sur la nécessité de la présenter préalablement au pôle cohésion sociale de la sous-préfecture de Rochefort et au service politique de la ville de la CARO.

Pour toute action renouvelée, les porteurs de projets devront fournir des éléments qualitatifs précis qui mettent en valeur la nécessité de la reconduire.

Les dossiers de demande de subventions 2020, ainsi que les bilans pour 2019, sont à saisir entre le 15 novembre 2019 et le 17 janvier 2020, délai de rigueur, sur l'Extranet du CGET (plate-forme Dauphin). Les informations concernant la mise en œuvre de la nouvelle plate-forme Dauphin vous seront communiquées d'ici son ouverture.

Par ailleurs, une copie des dossiers de demande de subvention sont à adresser à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan par courriel aux adresses suivantes : [n.planche@agglo-rochefortocean.fr](mailto:n.planche@agglo-rochefortocean.fr) et [f.tonnellier@agglo-rochefortocean.fr](mailto:f.tonnellier@agglo-rochefortocean.fr)

Enfin, une réunion partenariale sera organisée le vendredi 13 décembre 2019 en salle Polynumérique afin d'aborder les points suivants :

- Evaluation du contrat de ville à mi - parcours ,
- Présentation du protocole d'engagements renforcés et réciproques
- Egalité hommes/femmes dans les actions du contrats de ville
- Informations diverses

Nous vous remercions par avance de votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la ville ainsi que de votre engagement auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Sous-Préfet de Rochefort



Jean-Paul NORMAND

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Rochefort Océan



Hervé BLANCHÉ